

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150129-2015_B050-DE
Date de télétransmission : 06/02/2015
Date de réception préfecture : 06/02/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JANVIER 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B050

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'une subvention pour la valorisation touristique du Grand Site Sainte-Victoire

Le 29 janvier 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 janvier 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate - CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance - RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles - FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès

Monsieur Jean-Pierre SERRUS donne lecture du rapport ci-joint.

05_7_03

BUREAU DU 29 JANVIER 2015

Rapporteur : Jean-Pierre SERRUS

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Tourisme et promotion du territoire

Objet : Attribution d'une subvention pour la valorisation touristique du Grand Site Sainte-Victoire
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le Syndicat Mixte du Grand Site Sainte Victoire a adressé à la CPA une demande de subvention à hauteur de 30 000 €.

L'objectif de l'organisme est de favoriser un Tourisme Durable par l'information des visiteurs en développant l'animation de deux centres d'accueil touristiques (à Vauvenargues et au Tholonet), en diffusant des informations touristiques et culturelles, en créant des outils de découverte et de promotion des circuits pédestres communaux et enfin en promouvant des produits du terroir.

La subvention permettra de maintenir l'ouverture des deux sites d'accueil et de développer l'accompagnement des visiteurs du site.

Exposé des motifs :

Le Grand Site Sainte-Victoire, labellisé Grand Site de France®, est un syndicat mixte qui réunit le Conseil général des Bouches-du-Rhône, la Communauté du pays d'Aix et la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Il couvre plus de 34 500 hectares dont 6 500 en site classé sur le Pays d'Aix.

Outre ses principales missions que sont la protection des massifs forestiers contre l'incendie, la préservation et la mise en valeur des patrimoines naturel, paysager et culturel, l'accueil et l'information des publics et le soutien au développement local, le Grand Site développe depuis quatre ans une politique d'accueil touristique et intensifie ses efforts autour d'animations de lieux d'accueil du public, qu'ils soient spécifiques au Grand Site ou animés par des partenaires.

Le programme 2015 vise à accentuer ces efforts par plusieurs actions spécifiques :

1. L'animation de lieux d'accueil du public. Il s'agit tout particulièrement du Kiosque du Tholonet entièrement refait en 2014 et de la Maison du Grand Site à Vauvenargues. Le kiosque a enregistré en deux mois d'été plus de visiteurs que certains Offices de Tourisme (2255 personnes). Les demandes de renseignements concernent de plus en plus des informations culturelles et des demandes de parcours de découverte. La Maison du Grand Site a, quant à elle, fortement progressé en 2014 compte tenu d'une amplitude d'ouverture plus importante (ouverture tous les jours de juin). Rapporté à un nombre de jours équivalent, la progression reste de + 10 % avec un total de 7000 visiteurs.
Forts de ce succès, les deux centres d'informations seront ouverts d'avril à fin septembre en 2015, nécessitant le recrutement de 3 saisonniers et en été deux assistants supplémentaires.
Enfin, l'écran tactile confié au Grand Site a permis aux visiteurs d'effectuer des recherches sur des lieux touristiques ou des hébergements/restaurants sur tout le territoire de la CPA. Cet écran est particulièrement bien utilisé avec une moyenne de 320 requêtes par mois (440 en août 2014)
2. Diffusion d'une information touristique et culturelle. Il s'agit de poursuivre et d'étendre le partenariat engagé avec l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence et les OTSI du Pays d'Aix en participant à la prise en charge de la fourniture des données sur PATIO – Base de données touristiques de Bouches-du-Rhône Tourisme -
Une convention tripartite (Bouches-du-Rhône Tourisme, OMT d'Aix-en-Provence et Grand Site) a été signée en 2014 et une première formation à l'utilisation de la base de donnée PATIO a eu lieu le 27 novembre 2014. Le Grand Site Sainte Victoire prendra ainsi en charge l'alimentation de la base de données PATIO pour les communes de Vauvenargues, Saint Antonin sur Bayon, Beaurecueil, Saint Marc Jaumegarde et le Tholonet.
De plus, le site Internet a été complètement revu en 2014 et offre une information concernant les activités de pleine nature et les loisirs culturels et touristiques. Il permet des liens avec les différents acteurs du tourisme, permet l'accès à une carte interactive du patrimoine et du terroir ainsi qu'un agenda des événements proposés sur le territoire. En 2015, le Grand Site prévoit de développer des documents visuels permettant d'illustrer la vie du territoire.
Enfin, le Grand Site Sainte Victoire va financer 3 panneaux d'information touristique sur les autoroutes du territoire.

3. Création d'outils de découverte et informatifs. Depuis sa première publication en 2012, la plaquette grand public « **Terroir et Patrimoine** » est particulièrement appréciée et largement diffusée auprès des OTSI du Pays d'Aix. Elle a été réactualisée en 2014.

En 2015, le **livret secret botanique** sera réédité ainsi qu'une **carte sur les rapaces**.

Enfin, le Grand Site Sainte Victoire se positionne pour être, avec quatre autres Grands Sites de France, un pilote concernant la création d'une collection de livres à destination des visiteurs.

Dans ce contexte, la Communauté a été saisie d'une demande de subvention de 30 000 €, identique à celle de 2014.

Il est à noter que le budget estimatif de fonctionnement est de l'ordre de 80 000 €, le montant de la subvention atteignant 37% du budget prévisionnel.

Enfin, un co-financement a été demandé au Département des Bouches-du-Rhône et à la Région PACA à hauteur de 10 000 € chacun, les 30 000 € restant étant autofinancés par le Grand Site.

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'association	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs
119	Syndicat Mixte Grand-site-sainte-victoire.	Valorisation touristique du territoire	30 000 €	80 000 €	30 000 €	30 000 €	Oui

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Développement Économique et emploi en date du 14 janvier 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** pour un montant de 30 000 € une subvention au syndicat mixte du Grand Site Sainte-Victoire ;
- **APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs annexée au présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne budgétaire 3T 95-6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

DOCUMENT DE TRAVAIL

CONVENTION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE GRAND SITE SAINTE VICTOIRE

ENTRE

La Communauté du Pays d'Aix, domiciliée Hôtel de Boadès, 8, Place Jeanne d'Arc, 13611 AIX-EN-PROVENCE, désignée ci-après CPA, représentée par son Président, Madame Maryse JOISSAINS MASINI en application de la délibération du Bureau communautaire n°2015_B du 29 janvier 2015 d'une part,

ET

Le syndicat mixte dénommé Grand Site Sainte-Victoire, labellisé Grand Site de France®, Ferme de Beaurecueil, 66 Allée des Mûriers à BEAURECUEIL, représenté par son Président André GUINDE, d'autre part,

Vu le Code des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2015_B du Bureau communautaire du 29 janvier 2015,
Vu la délibération n°2014/20 du Comité syndical du Grand Site Sainte Victoire,

PREAMBULE

Situé entre les vallées de la Durance et de l'Arc, à l'est d'Aix-en-Provence, le Grand Site Sainte-Victoire couvre plus de 34 500 hectares dont 6 500 en site classé.

Inscrit au réseau Natura 2000, le site héberge 20% de la flore française, 145 espèces d'oiseaux, 12 de chauves-souris... Cette richesse biologique tient à une situation géographique entre les domaines alpin et méditerranéen et à une mosaïque de milieux diversifiés maintenue par les activités humaines.

Le Grand Site Sainte-Victoire, labellisé Grand Site de France®, est un syndicat mixte qui réunit le Conseil général des Bouches-du-Rhône, la Communauté du pays d'Aix et la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

Il a pour mission la protection des massifs forestiers contre l'incendie, la préservation et la mise en valeur des patrimoines naturel, paysager et culturel, l'accueil et l'information des publics et le soutien au développement local.

Fort de son expérience en la matière depuis les événements Cézanne 2006 et Picasso-Cézanne en 2009, avec l'ouverture d'un kiosque d'information au Tholonet et d'une Maison du Grand Site à Vauvenargues, le Grand Site développe une politique de valorisation du territoire, de ses richesses patrimoniales et locales.

Le programme 2014 vise à accentuer ces efforts par des actions spécifiques telles que l'animation de centres d'accueil, la diffusion d'une information touristique et culturelle, la création d'outils de découverte et informatifs et la promotion des produits du terroir.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les conditions auxquelles la Communauté du Pays d'Aix conditionne l'attribution d'une subvention à ce syndicat mixte, pour son action en faveur du développement économique et touristique du Pays d'Aix.

ARTICLE 2 - DUREE

La présente convention est établie pour l'année 2015.

ARTICLE 3 - CONTENU DES OBJECTIFS ET ACTIONS 2015

Au vu des orientations exposées en préambule, la Communauté du Pays d'Aix participe financièrement aux actions menées par le Grand Site Sainte Victoire par le versement d'une subvention de fonctionnement affectée aux actions de dimension communautaire, d'un montant de 30 000 € (trente mille euros)

Les actions principales sont détaillées ci-après et concernent le territoire d'actions du Grand Site Sainte Victoire.

- Animations des centres d'accueil

La **Maison du Grand Site de Vauvenargues** et le **kiosque du Tholonet** (entièrement refait en 2014) a accueilli près de 7 000 visiteurs d'avril à octobre 2014 pour le premier, 2 255 visiteurs pour le second (soit + 39 % et + 7 %).

En 2015, les centres poursuivront leur mission d'accueil et de diffusion de l'information touristique notamment par le biais de l'écran tactile mis à disposition à Vauvenargues. Ils auront une amplitude d'ouverture supérieure : d'avril à fin septembre 2015

L'animation de ces centres d'information nécessite le recrutement de 3 personnes saisonnières renforcées en été par 2 jeunes assistants.

- Diffusion d'une information touristique et culturelle

Le partenariat avec l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence se poursuivra avec une convention d'échange de données patrimoniales, images et texte à laquelle se rajoute une convention concernant la prise en charge de l'alimentation de la base de données PATIO – Base de données touristiques de Bouches-du-Rhône Tourisme- concernant les communes de Vauvenargues, Saint Antonin sur Bayon, Beaurecueil, Saint Marc Jaumegarde et le Tholonet.

De plus, le site Internet ayant été refondu, le Grand Site prévoit de développer des documents visuels sous forme de vidéos et de photos afin d'illustrer la vie du territoire. Enfin, deux panneaux d'information touristiques seront pris en charge pour mettre en valeur le Grand Site dans le Pays d'Aix.

- Création d'outils de découverte et informatifs

La plaquette grand public « Terroir et Patrimoine » rééditée en 2014 sera mise à disposition au sein des OTSI du territoire.

La réalisation d'une plaquette sur « **les rapaces du Grand Site** » viendra s'ajouter aux plaquettes « oiseaux » et « papillons ».

Une réédition du **livret secret botanique** est prévue pour début 2015

Le **bulletin d'information du Grand Site** sera diffusé auprès de tous les habitants des communes du territoire du Grand Site (2 tirages de 30 000 exemplaires).

- Promotion des produits du terroir

Commencée en 2011, elle sera poursuivie en 2015 avec la mise en vente de produits locaux existants dans le respect de l'identité des lieux et de la cohérence avec l'image de qualité d'un Grand Site de France (étiquette spécifique) : vin, huile, essence de lavande, miel...

Ce mode de promotion vise à mettre en valeur la gamme de produits du territoire sans privilégier tel ou tel producteur. Il est accompagné de la diffusion des plaquettes générales du type de celle sur le vignoble du Pays d'Aix, ainsi que de tous les documents promotionnels édités localement (distillerie de Jouques, Terre de Mistral, caves...).

- Animation Ferme de Beaurecueil

Le Syndicat mixte du Grand Site Sainte-Victoire a réhabilité, sur la commune de Beaurecueil, un ancien corps de ferme dans le but d'y installer son futur siège

réunissant les services administratifs et les services techniques. Le Grand Site a fait le choix d'une réhabilitation exemplaire, à haute performance énergétique et à faible impact environnemental. Les locaux sont occupés depuis décembre 2012. Pour diffuser ces bonnes pratiques, il est doté d'un programme d'animation et de démonstration de la réhabilitation exemplaire du bâtiment, en organisant des :

- Visites du bâtiment

Sur la base de la maquette installée dans le hall d'accueil du bâtiment et du film de présentation du bâtiment, et des données d'évaluation des performances et du fonctionnement, poursuite des visites, avec un objectif de 7 en 2015.

- Ateliers thématiques

Ils permettent d'aborder un aspect de l'opération de réhabilitation ou une thématique d'actualité liée à la rénovation des bâtiments. L'objectif est de réaliser 4 ateliers en 2015.

- Conférences

Elles s'adressent à un large public voire au grand public, un objectif de 2 conférences est envisagé.

Pour cette opération, la CPA service Energie-Climat accorde une subvention de 5 500 € pour 2015 par délibération n°2015_B.... (Bureau communautaire du 29 janvier 2015).

ARTICLE 4 - CONDITIONS D'UTILISATION

4.1. Suivi d'utilisation - Engagement des parties à la présente

Les deux signataires s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour réaliser les actions définies à l'article 3 de la présente convention et s'engagent à s'informer régulièrement et mutuellement de l'état d'avancement des actions.

En échange de son engagement, la Communauté du Pays d'Aix est associée comme partenaire à l'ensemble des actions qui touchent le territoire communautaire, notamment aux réunions et manifestations susceptibles d'être organisées dans le cadre de la valorisation du Pays d'Aix.

Le Grand Site Sainte Victoire devra justifier à tout moment, et sur simple demande de la Communauté du Pays d'Aix, de l'utilisation de la subvention de fonctionnement reçue.

Il s'engage également à produire tout document faisant état des résultats quantitatifs et qualitatifs de l'activité subventionnée.

Le non-respect des engagements pris par le Grand Site Sainte Victoire ou le non-emploi de la subvention amènera la Communauté du Pays d'Aix à demander le reversement de tout ou partie des sommes allouées.

A ce titre, le Grand Site devra informer la Communauté du Pays d'Aix en cas de retard pris et d'une manière générale de toute difficulté dans l'exécution de la présente convention.

En cas de non respect par l'une des parties des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception postal valant mise en demeure et demeurée sans effet.

4.2. Obligations de communication

Le Grand Site Sainte Victoire s'engage à :

- apposer le logo de la Communauté du Pays d'Aix sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation des opérations visées à l'article 3 de la présente convention.
- appliquer à cet effet la Charte de Communication établie par la Direction de la Communication de la CPA. Il se mettra en rapport avec le Directeur du Service (Tél : 04 42 93 85 55) afin d'en formaliser les modalités de mise en œuvre.

Des photographies et tout élément matériel permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur seront produits à l'intérieur des documents intermédiaires et de bilans et devront être fournis gracieusement par la Direction de la Communication de la CPA.

ARTICLE 5 - SUBVENTION ACCORDÉE AU GRAND SITE SAINTE VICTOIRE

Sur les bases des actions définies à l'article 3, la participation de la CPA est évaluée à 30 000 € TTC (trente mille euros toutes taxes comprises) répartis sur les opérations budgétées telles que précisées à l'article 3. Par délibération n° 2015_B... du Bureau communautaire du 29 janvier 2015.

Par ailleurs, pour l'opération d'animation de la ferme de Beurecueil, la CPA service Energie-Climat accorde une subvention de 5 500 € TTC (CINQ MILLE CINQ CENT EUROS TTC) Par délibération n° 2015_B... du Bureau communautaire du 29 janvier 2015.

ARTICLE 6 - MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Les versements seront effectués sur le compte 30001 00107 C134 0000000 24

Le versement d'un montant de 30 000 euros (trente mille euros) sera effectué en deux fois. Un premier versement d'un montant égal à 70 % du total sera réalisé à la date de signature de la convention. Le solde sera versé suite à la transmission par Grand Site Sainte Victoire d'un compte rendu financier et d'activités attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention dans les six mois suivant la fin de son exercice budgétaire, soit avant le 30 juin 2015.

Le versement d'un montant de 5 500 euros (cinq mille cinq cent euros) sera effectué de la même manière.

ARTICLE 7 - LITIGE

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

ARTICLE 8 - SIGNATAIRES

La présente convention comprenant huit articles est établie en deux exemplaires originaux destinés à chacune des parties. Elle est dispensée de droits de timbre et d'enregistrement.

Fait à Aix-en-Provence, le

En application de la délibération n°2015_B
Du Bureau communautaire du 29 janvier 2015

Le Président de la CPA

Le Président du Grand Site Sainte
Victoire

Maryse JOISSAINS MASINI

André GUINDE

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'une subvention pour la valorisation touristique du Grand Site Sainte-Victoire

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



03 FEV. 2015